



Syndicat National **Force Ouvrière**  
des **Finances Publiques**  
Section du **Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/>

## COMITE TECHNIQUE LOCAL 24 NOVEMBRE 2015

**Ordre du jour :**

- Fusion des secteurs d'assiette des SIP de Châteaulin et Quimperlé,
- Mise en place des pôles de contrôle des revenus et patrimoines (PCRP),
- Transfert de la Trésorerie de Pleyben au CFP de Châteaulin,
- Bilan de la campagne déclarative 2015,
- Mise en œuvre de l'apprentissage dans le Finistère,
- Point sur l'équipe départementale de renfort,
- Bilan de l'évaluation 2015,
- Présentation du DUERP 2014 et du PAP 2015,
- Questions diverses.

### **COMPTE RENDU**

Le comité technique local présidé par Madame BOUVET s'est tenu à Châteaulin le 24 novembre 2015. Il s'agissait de la deuxième convocation de ce CTL, la première ayant été boycottée par les organisations syndicales le 17 novembre dernier à la veille de la grève initialement programmée le 18 novembre et reportée en raison des événements tragiques du 13 novembre à Paris.

**Le bureau F.O.-DGFIP29 a décidé de participer à ce CTL conformément au mandat qui nous avait été confié par bon nombre de collègues, et il n'est pas question pour nous de faciliter la tâche de l'Administration en lui laissant le champ libre par la pratique de la chaise vide**

En réponse à notre déclaration liminaire <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/spip.php?article414> et à notre lettre du 20 novembre 2015, la Directrice a indiqué qu'un vigile serait chargé de sécuriser les accès du Centre des Finances de Brest Duquesne. Cette priorité sur Brest Duquesne a été définie compte tenu de l'exposition du Centre de Brest, dont les lacunes en terme de sécurité, ont été maintes fois évoquées notamment en CHS-CT.

Nous espérons que son inscription au Plan d'Urgence Sécurité de la DGFIP pour 2016 conduira rapidement à une sécurisation des accès de ce site.

Pour **F.O.-DGFIP29** si l'on peut se féliciter que notre intervention ait conduit à la surveillance d'une société prestataire de sécurité sur ce site, il n'en demeure pas moins que bon nombre d'autres sites plus petits n'apportent pas toutes les garanties en la matière.

## **Fusion des secteurs d'assiette des SIP de Châteaulin et Quimperlé :**

Comme pour les précédentes fusions sur Brest et Quimper, l'administration a présenté ces deux projets envisagés au 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme « *un atout susceptible de renforcer les missions et l'organisation du travail et de faciliter la gestion des congés.* »

A Quimperlé, le projet prévoit de regrouper les deux secteurs en un seul, composé de 6 agents et encadré par un contrôleur, la cellule CSP étant quant à elle renforcée par le second contrôleur.

A Châteaulin, le secteur unique serait composé de 10 agents et deux contrôleurs dont l'un en charge d'un secteur propre. L'articulation des missions et des responsabilités étant pour le moins peu claire, **F.O.-DGFIP29** a demandé à l'Administration de revenir vers les agents pour leur apporter des éléments compréhensibles quant au schéma d'organisation envisagé.

**Sous couvert d'arguments stéréotypés tels que le renforcement et la professionnalisation des missions, l'administration a fini par admettre à demi mot que ses projets étaient menés sans autres objectifs que de s'adapter... en filigrane s'adapter aux prochaines suppressions d'emplois... que ce gouvernement et les précédents assènt à la DGFIP et à ses agents sans discernement depuis des années.**

Suite à notre demande dans ce CTL, la Direction a programmé le 7 décembre prochain au Centre des Finances de Châteaulin une réunion pour évoquer la future organisation du SIP suite à la fusion des secteurs d'assiette.

**Vote des OS : F.O.-DGFIP29** et CFDT : Contre

## **Mise en place des pôles de contrôle des revenus et patrimoines (PCRPP) :**

Dans le cadre de la circulaire DG du 11 décembre 2014 instaurant la généralisation de ces pôles, la Directrice a présenté le projet du Finistère dont la mise en place est prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

L'objectif de ces pôles est de parvenir à un examen global du revenu et du patrimoine en regroupant les agents actuellement en fiscalité immobilière (FI) et pôle contrôle expertise (PCE).

Le schéma d'organisation du PCRPP du Finistère prévoit une localisation à Brest ainsi qu'une antenne à Quimper.

Au total ce sont 21 agents (12 sur Brest et 9 sur Quimper) issus des services FI,BFI,PCE,SIP qui ont vocation à intégrer le PCRPP, ces agents bénéficiant de la priorité pour suivre leur emploi et leurs missions.

Si ce transfert n'implique pas de changement de RAN ni de changement de mission/structure, les agents concernés devront seulement effectuer une demande de mutation locale.

Si ce transfert implique un changement de RAN et/ou un changement de mission/structure, les agents concernés devront effectuer une demande de mutation nationale.

Enfin, les agents qui ne souhaitent pas suivre leur emploi et missions demeurent titulaires de leur affectation nationale en cours et sont maintenus sur leur commune d'affectation.

Pour **F.O.-DGFIP**, qu'une réflexion sur le contrôle des dossiers complexes et l'approche patrimoniale soit engagée n'a rien d'absurde, à condition que les schémas d'organisation prévoient la mise en place de protocoles clairs indispensables et définissant les limites de

compétences des différents services. Cela passe aussi et eu égard à la forte technicité requise, par une formation professionnelle renforcée et adaptée.

**S'agissant de la déclinaison locale du projet national de mise en place du Pôle de Contrôle des Revenus et Patrimoine (PCRP), F.O.- DGFIP29 a défendu la conservation de toutes les compétences issues des services ( PCE, SIP, FI,BFI) , ainsi que le maintien de la proximité sur Morlaix et bien évidemment les intérêts des agents des catégories A,B et C .**

**En cela nous avons dénoncé le traitement réservé aux agents C par l'administration, qui prévoit le transfert de leurs emplois sur le service enregistrement des SIE ainsi qu'une partie de leurs missions (relance amiable des successions). Nous avons expliqué que bon nombre d'autres missions de gestion effectuées par les agents de catégories C devaient être maintenues au sein du PCRP, car si tel n'était pas le cas, cela ne pourrait que nuire à la qualité du contrôle fiscal et au nombre de contrôles.**

La Direction ne nous a pas opposé d'arguments réellement tangibles sur ce sujet, s'abritant derrière le schéma préconisé par la Direction Générale, à savoir le transfert de la relance amiable au sein du service enregistrement.

Pour autant la Direction a souhaité maintenir le schéma cible de la Direction Générale pour le 1er septembre 2016 avec le transfert des emplois FI de Morlaix à Brest et des emplois C sur les services "enregistrement" des SIE.

Dans ce contexte, nous avons dénoncé à nouveau le risque d'érosion de la technicité de la mission FI, comme cela a été clairement le cas pour la mission foncière au travers de CDI-CDIF et SIP-CDIF.

**Pour F.O.- DGFIP29, nos propositions vont dans le sens de l'intérêt commun au travers de la préservation de la proximité et de la qualité du Contrôle fiscal avec le maintien des compétences notamment sur les tâches de gestion.**

Au final la Directrice a indiqué que l'agent C FI continuerait d'exercer toutes ces tâches de gestion au sein du service de l'enregistrement, position qui nous conforte sur le bien fondé de nos revendications!

**Vote des OS : F.O.- DGFIP29 et CFDT : Contre**

#### **Transfert de la Trésorerie de Pleyben au CFP de Châteaulin :**

La Directrice a confirmé le projet de déménagement de la Trésorerie de Pleyben au sein du CFP de Châteaulin dans un calendrier se situant autour d'avril 2016.

**F.O.- DGFIP29 a dénoncé un recul de plus, en terme de Service Public de proximité, situation préméditée par l'Administration au travers de l'affaiblissement de ces unités et de leurs effectifs. Pour F.O.-DGFIP, toutes les motivations sont exploitées par l'administration pour resserrer le réseau de proximité, et à n'en pas douter, l'impact budgétaire de sécurisation du poste suite au braquage du 30 juillet dernier a été facteur d'accélération du processus.**

**Au-delà de notre position sur le sujet, F.O.-DGFIP29 a défendu lors de ce CTL la préservation de l'intégrité de l'équipe de Pleyben au sein du CFP de Châteaulin et également celle des missions SPL et Recouvrement.**

La Trésorerie de Pleyben sera donc transférée à l'étage du CFP de Châteaulin et conservera son intégrité au niveau de son équipe et de ses missions.

En réponse à nos interrogations, la Directrice a précisé qu'un protocole de caisse commune serait mis en œuvre en concertation avec les services de la Trésorerie de Châteaulin.

Concernant notre revendication du maintien des emplois, (1A,3B,1C) la Directrice ne s'est pas engagée, évoquant aussi le redécoupage territorial en cours comme probablement impactant pour la Trésorerie de Pleyben.

Suite à notre demande dans ce CTL, la Direction a programmé le 7 décembre prochain au Centre des Finances de Châteaulin une réunion pour évoquer les conséquences de l'installation de la Trésorerie de Pleyben à Châteaulin.

**Vote des OS : F.O.-DGFIP29** et CFDT : Contre

### **Bilan de la campagne déclarative 2015 :**

La campagne des déclarations de revenus a permis d'accueillir plus de 60 000 usagers dans le département.

Le bilan dans les SIP (75%) et les Trésoreries (25%) fait apparaître une baisse de fréquentation d'environ 10 %.

En revanche, les courriels sur les BALF affichent une forte progression de +23 %.

La télédéclaration connaît une progression de 10 %, 38 % des foyers fiscaux du Finistère déclarent en ligne.

**Pour F.O.-DGFIP29, il est manifeste que la baisse de l'accueil physique s'est déportée sur l'accueil dématérialisé et notamment vers les courriels. Les files d'attente aux guichets de la DGFIP en raison du sous calibrage des équipes d'accueil, conduit les usagers à se diriger vers ce mode de contact. Au final, la charge de travail pour les SIP ne s'en trouve pas allégée car la démarche du courriel nécessite la plupart du temps des demandes de précisions dont les réponses sont toujours plus rapides lorsque qu'elles sont obtenues lors d'un contact direct.**

Concernant la télédéclaration, **F.O.-DGFIP29** est aussi intervenu pour évoquer les trop nombreuses interventions des agents auprès des usagers confrontés à des difficultés de connexions sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Nous avons rappelé à cette occasion, que les agents de la DGFIP n'étaient pas des spécialistes à même de gérer les problèmes informatiques rencontrés par les usagers.

### **Mise en œuvre de l'apprentissage dans le Finistère :**

A la DGFIP, 200 apprentis ont été recrutés pour 2015. Pour le Finistère, deux contrats d'apprentissage d'un an ont été signés. Les deux apprentis se verront confier des missions spécifiques, l'une en lien avec les sujets Hygiène et Sécurité et l'autre dans le cadre de la certification des comptes du CHRU gérés par la Trésorerie spécialisée de Brest.

Les maîtres d'apprentissage désignés pour guider ces apprentis seront l'assistant départemental en charge de l'hygiène et sécurité et le Trésorier de Brest CHU.

**F.O.- DGFIP29**, lors de ce CTL, a rappelé les positions de sa Confédération sur le sujet et notamment son attachement à l'apprentissage, dispositif nécessaire à la transmission intergénérationnelle des savoirs techniques, permettant à un jeune âgé de 16 à 25 ans , d'obtenir une qualification professionnelle validée par un diplôme national.

Nous sommes en revanche plus nuancés quant à la déclinaison du dispositif à la DGFIP compte tenu notamment de l'impréparation et de la précipitation avec laquelle la Direction Générale s'est défaussée sur ses Directions départementales pour atteindre le quota d'apprentis exigé par la commande gouvernementale.

Dans ce contexte, la probabilité est forte pour que les motivations qui animent le gouvernement soient de simples calculs politiques visant à retarder l'arrivée sur le marché du travail de plusieurs milliers, plombant ainsi les statistiques sur les demandeurs d'emplois.

Dans ce CTL , **F.O.-DGFIP29** a souligné la responsabilité morale importante pour les maîtres d'apprentissage dont le statut n'est pas défini, et qui vont devoir faire preuve d'une grande disponibilité pour cette formation en alternance de leurs apprentis.

Nous regrettons qu'à l'issue des débats il n'ait pas été possible de voter sur ce sujet en relation avec l'insertion professionnelle et en lien avec les compétences du CTL définies dans le décret 2011-184 du 15 février 2011.

### **Point sur l'équipe départementale de renfort :**

Les nouvelles modalités de gestion de l'EDR unifié ont été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,

L'affectation nationale d'un membre de l'EDR est complétée par une affectation locale qui devient sa résidence administrative. Cette résidence administrative est fixée dans la commune d'implantation du Centre des Finances le plus proche de sa résidence familiale.

De cette affectation locale dépend l'indemnisation du membre de l'EDR au titre des frais de déplacement.

Ces mesures sont applicables à l'ensemble des agents affectés en équipe de renfort à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Concernant les agents issus des CPS relais, l'affectation locale est déterminée dans les mêmes conditions. Toutefois, les agents qui ne souhaiteraient pas effectuer dans la période de renfort, des missions en dehors de la commune d'implantation du CPSR, se verraient proposer une affectation locale sur la commune de la Direction ( Brest ou Quimper).

Actuellement la distance servant à déterminer le CFP le plus proche de la résidence familiale, s'effectue sur la base des trajets les plus courts par la route à partir du site via Michelin et nous avons fait remarquer que cette distance n'est pas systématiquement susceptible de correspondre à la réalité des trajets effectués par les collègues, amenés à se déplacer de l'adresse de leur domicile à l'adresse de leur lieu de travail.

**F.O.-DGFIP29** déplore que la Direction ne souhaite pas reconsidérer les situations des quelques collègues impactés négativement par ce mode de calcul, dont elle reconnaît avoir identifié la problématique.

Dans le prolongement de cette intervention, **F.O.-DGFIP29** a rappelé aussi que les membres de l'EDR n'avait pas vocation à être permanisés et à fortiori sur leur résidence administrative ce qui les prive d'indemnisation au titre des frais de déplacements. Cette préconisation de missions ne devant pas excéder 3 mois est d'ailleurs précisée dans l'instruction RH du 14/11/2014.

Nous sommes également intervenus pour dénoncer le passage en force de la Direction Générale suite à la publication le 14 d'août 2015 d'une note de service remettant en cause la possibilité certes à titre exceptionnel, d'accorder des compensations horaires aux agents de l'équipe de renfort amenés à effectuer de longs trajets ou dans des zones difficiles d'accès. Le zonage nord -sud dans le département devrait éviter en théorie ce genre de contrainte, il convient cependant de rester vigilant.

**Concernant le pilotage de l'équipe de renfort unifiée, F.O.-DGFIP29 a appelé, compte tenu de l'importance de ses effectifs, l'attention de la Direction sur la nécessité d'en effectuer le suivi au plus près de la réalité du terrain, en prenant soin de tenir compte, a la fois des enjeux métiers, des problématiques locales, de l'avis des comptables et aussi de celui des membres de l'équipe.**

La Directrice s'est engagée à revoir les modalités actuelles de suivi de l'EDR, nous espérons que nos préconisations seront entendues et appliquées.

### **Bilan de l'évaluation 2015 :**

L'organisation et le bilan de la campagne 2015 (gestion 2014) d'évaluation ont été présentés lors de ce CTL.

Ce bilan retrace par grade ( Inspecteurs, Contrôleurs, Agents) le cadrage imposé par les quotas budgétaires 50 % 1 mois, 20 % 2 mois. A noter que 55 agents n'ont pas été évalués pendant cette campagne (n'ayant pas exercé au moins 180 jours) et que 28 agents ont refusé l'entretien professionnel.

28 recours hiérarchiques ont été présentés, 21 rejetés totalement, 6 rejetés partiellement et 1 a obtenu satisfaction.

17 recours ont été présentés en CAP locale, 7 rejetés totalement, 5 rejetés partiellement et 5 ont obtenu satisfaction.

Le solde des réserves après recours hiérarchique et CAPL : Inspecteurs : 3 mois ; Contrôleurs : 8 mois ; Agents : 4 mois.

**F.O.-DGFIP29 a rappelé son opposition au décret du 28 juillet 2010 instituant l'entretien professionnel et son opposition au principe du contingentement des réductions d'ancienneté.**

**F.O.-DGFIP29 a également dénoncé la mise en place du recours hiérarchique qui complexifie et dissuade les collègues de faire valoir leurs droits.**

**Sur le bilan chiffré du Finistère, nous avons aussi dénoncé le nombre important de mois non consommés à l'issue de la campagne d'évaluation alors que la conscience professionnelle des agents est indiscutable.**

### **Présentation du DUERP 2014 et du PAP 2015 :**

Dans le cadre de ce CTL, l'actualisation du DUERP 2014 et le plan de prévention 2015 ont été présentés par la Direction. Nous avons rappelé l'avis que nous avons donné en CHS-CT du 29 juin dernier, avis qui mettait l'accent notamment sur des mesures ne répondant pas aux enjeux de l'élévation, sans précédent, des risques psychosociaux et de leurs effets sur la santé des personnels.

**Pour F.O.-DGFIP29, renvoyer la problématique de la dégradation des conditions de travail à une meilleure organisation des équipes revient au mieux à dédouaner l'administration de ses responsabilités en la matière.**

La prochaine campagne ministérielle DUERP-PAP 2015/2016 consiste à établir un recensement exhaustif des risques par la tenue obligatoire de réunions au sein de chaque service.

Le calendrier pour réunir les agents afin de collecter les risques était fixé d'octobre à novembre 2015. La Direction a décidé de repousser la tenue de ces réunions à décembre estimant le créneau plus favorable. Pour **F.O.-DGFIP29**, la période actuelle très chargée augure mal de la qualité de ces travaux !

**Questions diverses :**

**F.O.-DGFIP29** a demandé l'inscription lors d'un prochain CTL du sujet relatif aux « Ponts Naturels » pour 2016 ou 3 possibilités sont ouvertes sur les **vendredi 6 mai et 15 juillet, et le lundi 31 octobre 2016.**

**Calendrier des réunions :**

- **CDAS** : 7 décembre 2015 ;
- **CAP locales affections au 1<sup>er</sup> mars 2016** : 8 décembre 2015 ;
- **CHS-CT** : 11 décembre 2015 ;
- **CTL** : 17 décembre 2015.

**La délégation F.O.-DGFIP29 en CTL du 24 novembre 2015 :** **Michelle GALLY** (Trésorerie Brest Municipale) ; **Murielle MORICCI** ( SIP Quimper Est) ; **Nelly PERELLE** (SIP Brest Abers) ; **Thierry ROLLAND** ( Trésorerie de Carhaix) ; **Patrick VELIN** ( SIP Quimper Ouest) ; **Maryline DERRIEN- LEFEBVRE** (SIP Quimper Ouest) ; **Erick GUERRY** ( Permanent **F.O.- DGFIP29**).

**VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR**

**N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE**

**AVEC FO L'INDEPENDANCE**

**AU SERVICE DE VOS DROITS**



BULLETIN d'ADHESION

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Indice \_\_\_\_\_

Quotité travail \_\_\_\_\_

Affectation : \_\_\_\_\_

Déclare vouloir adhérer au :  
**Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_